

Québec, le 15 septembre 2004

Madame, Monsieur

Nous désirons vous informer que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tiendra les séances de la deuxième partie de l'audience publique portant sur les projets de réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin à **Val-d'Or le mardi 19 octobre** à 19h et à **Rouyn-Noranda le 20 octobre** à 19h. Veuillez noter que des séances pourraient être ajoutées à l'horaire selon le nombre de mémoires présentés à la commission.

Vous trouverez ci-joint le communiqué annonçant les coordonnées des séances de la deuxième partie de l'audience publique. Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Marie-Ève Chamberland, au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [vaudray-joannes-sabourin@bape.gouv.qc.ca](mailto:vaudray-joannes-sabourin@bape.gouv.qc.ca). Vous pouvez également consulter le site Internet du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marie-Ève Chamberland  
Conseillère en communication

p.j.

**Projets de réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès  
et du lac Sabourin**

**INVITATION À DONNER VOTRE OPINION  
À COMPTER DU 19 OCTOBRE 2004 À 19 h**

Québec, le 15 septembre 2004 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M. John Haemmerli, tiendra à compter du 19 octobre la deuxième partie de l'audience publique sur les projets de réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin, situées dans la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la Baie James. Les séances publiques débuteront à **Val-d'Or le 19 octobre** à compter de 19 h et se poursuivront le **20 octobre à Rouyn-Noranda** à compter de 19 h.

<b>19 octobre 2004</b> 19h	<b>Val-d'Or</b> Club de Golf Belvédère 360, boulevard Sabourin
<b>20 octobre 2004</b> 19h	<b>Rouyn-Noranda</b> Hôtel Albert 84, rue Principale

Des séances pourraient être ajoutées à l'horaire selon le nombre de mémoires qui seront présentés à la commission.

Cette deuxième partie sera consacrée à l'audition des mémoires des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission ainsi qu'aux suggestions et aux opinions verbales du public.

**LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE**

La participation du public est essentielle pour la commission. Cela permet d'entendre les arguments et les opinions du milieu avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre de l'Environnement.

**COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE ?**

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, de la municipalité, de l'organisme ou du groupe qui soumet le mémoire, une brève

explication de l'intérêt porté au projet, des opinions sur l'ensemble du projet, les préoccupations liées au projet et enfin, toutes les suggestions et les commentaires susceptibles d'améliorer le projet et d'éclairer la commission. Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement lors de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Ces conseils sont fournis ici à titre indicatif seulement. Ils sont également disponibles dans le site Internet de la commission à la rubrique *Comment participer*.

#### COMMENT PRÉSENTER ET TRANSMETTRE UN MÉMOIRE ?

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement de la séance publique, toute personne, groupe, organisme ou municipalité qui désire faire connaître son point de vue, soit par la présentation d'un mémoire ou par une intervention verbale, est invité à informer **M<sup>me</sup> Renée Poliquin**, en composant le (418) 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Le dépôt d'un mémoire sans présentation publique est aussi possible.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire qui sera présenté devra être transmis au BAPE, **au plus tard le 15 octobre 2004**, au secrétaire du BAPE, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec, G1R 6A6, à l'attention de **M<sup>me</sup> Renée Poliquin**.

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique doivent l'adresser à : [vaudray-joannes-sabourin@bape.gouv.qc.ca](mailto:vaudray-joannes-sabourin@bape.gouv.qc.ca) et une copie originale devra suivre par la poste. Dès qu'ils seront rendus publics, les mémoires seront déposés dans les centres de consultation et diffusés dans le site Internet du BAPE.

#### LA DOCUMENTATION DISPONIBLE

Tous les documents relatifs à ce projet sont disponibles pour consultation aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Rouyn-Noranda, 201, avenue Dallaire ;
- Bibliothèque municipale de Val-d'Or, 600, 7<sup>e</sup> Rue ;
- Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, 212, avenue du Lac, Rouyn-Noranda ;
- Conseil de la nation Anishnabe du Lac-Simon, 1026, boulevard Cicip, Lac-Simon ;
- Conseil des Anicinapek de Kitcisakik, C.P. 5206, Val-d'Or ;
- Long Point First Nation, C.P.1, Winneway ;
- Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, 1255, rue Saint-Denis ;
- BAPE, Édifice Lomer-Gouin, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec.

La documentation peut également être consultée en tout temps dans le site Internet du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca) à la rubrique *Consultation du public sur les projets d'aires protégées*.

SOURCE : Marie-Ève Chamberland, conseillère en communication  
(418) 643-7447, poste 533  
1 800 463-4732, poste 533